



**PIERRE VAN OMMESLAGHE**

1932 - 2018



**COUR DE CASSATION DE BELGIQUE**

**HOF VAN CASSATIE VAN BELGIË**

Chambres Réunies  
Audience du 31 mars 2019

Verenigde Kamers  
rechtszitting van 31 maart 2019

Décès de  
Overlijden van

**PIERRE VAN OMMSELAGHE**

Avocat au barreau de la Cour de cassation  
Ancien bâtonnier

Advocaat bij de balie van het Hof van Cassatie  
Oud stafhouder

**SECRETARIAAT VAN DE EERSTE VOORZITTER**  
**SECRETARIAT DE LA PREMIERE PRESIDENCE**



## **Pierre Van Ommeslaghe**

Né à Ixelles le 6 décembre  
1932

Docteur en Droit en 1953

Avocat au Barreau de  
Bruxelles en 1953

Professeur ordinaire à  
l'ULB en 1969

Avocat au barreau de la  
Cour de cassation en 1980

Bâtonnier de l'Ordre des  
avocats à la Cour de  
cassation de 1992 à 1994

Professeur émérite à l'ULB  
en 2003

Décédé à Auderghem le 10  
décembre 2018 dans sa  
86<sup>ème</sup> année

La Cour de cassation s'est réunie le 21 mars 2019 à 9 heures 30 en audience publique et en robes noires, en la salle des audiences ordinaires.

Après avoir déclaré l'audience ouverte et rappelé à la Cour le point porté à l'ordre du jour : entendre prononcer l'éloge funèbre de Monsieur Pierre Van Ommeslaghe , avocat au barreau de la Cour de cassation, ancien bâtonnier, le premier président s'exprime dans les termes ci-après reproduits.

Ensuite, il donne la parole au procureur général qui s'exprime dans les termes ci-après reproduits.

Enfin il donne la parole à Maître Jacqueline Oosterbosch, Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, qui prononce le discours ci-après reproduit.

Il est 10.30 heures lorsque le premier président suspend l'audience en signe de deuil.

Het Hof van Cassatie is op 21 maart 2018 om 9.30 uur samengekomen in openbare rechtszitting, in zwarte toga, in de zaal van de gewone rechtszittingen.

Na de zitting geopend te hebben verklaard, herinnert te hebben aan het geagendeerde punt, te weten het horen van de rouwredes over de heer Pierre Van Ommeslaghe, advocaat bij de balie van het Hof van Cassatie, oud stafhouder, spreekt de eerste voorzitter de navolgende rede uit.

Vervolgens verleent hij het woord aan de procureur-generaal die de hieronder weergegeven toespraak houdt.

Tenslotte verleent hij het woord aan Meester Jacqueline Oosterbosch, stafhouder van de Orde van advocaten bij het Hof van Cassatie, die zich uitdrukt in de navolgende bewoordingen.

Om 10.30 uur schorst de eerste voorzitter de zitting ten teken van rouw.

**DISCOURS DU CHEVALIER JEAN DE CODT**  
**Premier Président de la Cour de cassation**

-0-

**REDE VAN RIDDER JEAN DE CODT**  
**Eerste Voorzitter van het Hof van Cassatie**

Sur le plus grave et le plus commun des sujets, il doit être possible de dire des choses infiniment simples. La mort a-t-elle un sens ? Voici comment nous pouvons nous y prendre avec cette question : *la mort a le sens du sens qu'elle peut nous conduire à investir dans la vie*. C'est parce qu'il y a de l'ombre que surgit la lumière. La disparition de Pierre Van Ommeslaghe donne son prix à cet itinéraire d'homme que nous voulons commémorer ce matin. Le temps qui lui a été imparti, il ne l'a pas gaspillé. Le temps qui, sans repos, va d'un pas si léger, l'avait averti de le bien remplir, de cultiver le champ que lui avait laissé son père, de faire des bouquets à la saison des roses, de tailler, fumer et vendanger toutes les vignes préposées à sa garde. Il n'a pas refusé sa tâche sur la terre. Il a fait tout ce qu'il a pu. Il a servi, veillé et travaillé. Son sillon ? Le voilà, clair et droit, qui fait penser à la devise des princes de Ligne - *stat semper linéa recta*. Sa gerbe ? La voici : elle est débordante, comme au temps de la moisson.

Pierre Van Ommeslaghe est né à Ixelles le 6 décembre 1932, dans une famille originaire d'Audenaerde. Son père s'appelait Albert, il était avocat et possédait une connaissance approfondie du grec et du latin, langues qu'il avait enseignées à Anvers avant

d'entrer au barreau de Bruxelles. Sa mère se nommait Lucienne Lambot, elle était la fille d'un notaire d'Anderlues ; bibliothécaire de formation, elle lisait énormément. Les deux enfants de ce couple d'intellectuels, Pierre et son frère cadet Bernard, grandirent ainsi à Ixelles, rue Forestière, dans un foyer très cultivé. Je connais bien l'immeuble où ils ont vécu parce que ma maison d'Ixelles est située dans le même îlot. C'était un quartier prisé par les avocats, à mi-chemin entre le Palais de Justice et l'Université.

Après avoir effectué ses humanités à l'Ecole Decroly, dans la section latin-mathématique, avec un examen complémentaire de grec au jury central de manière à pouvoir entreprendre des études de droit, Pierre Van Ommeslaghe est entré, en 1948, à l'Université libre de Bruxelles. Il n'avait pas seize ans. Il pouvait se dire, avec le poète : *Je suis jeune, il est vrai. Mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années.* De cette valeur, le cursus universitaire de Pierre témoigne : candidat en sciences sociales avec la plus grande distinction en 1950 ; docteur en droit avec la plus grande distinction en 1953 ; prix René Marcq de la Faculté de droit de l'ULB la même année ; licencié en sciences économiques et financières avec grande distinction, en 1954, lauréat deux ans plus tard du concours universitaire pour le droit commercial et fiscal ; prix Lucien Champion, quelques années plus tard, en 1963.

Il s'inscrit sans attendre au barreau de Bruxelles, effectue son stage chez le Bâtonnier Maurice Sand, remporte au passage le prix des anciens présidents de la Conférence du Jeune Barreau, devient le collaborateur du bâtonnier Jean Van Ryn puis la cheville ouvrière de l'association fondée par celui-ci.

Cette carrière au barreau, qui vaudra à Pierre Van Ommeslaghe d'être de la plupart des grands procès financiers de la deuxième moitié du vingtième siècle, a été d'emblée menée de front avec un parcours scientifique et académique stupéfiant. On a beau savoir que cet homme n'avait pas besoin de beaucoup d'heures de sommeil (il se contentait de quatre ou cinq heures par nuit), on n'en est pas moins abasourdi par le rythme, l'abondance et la qualité des travaux fournis par ce professeur-avocat que Xavier Dieux qualifie de « *monument du droit belge* » et en qui Jean-Pierre Buyle n'hésite pas à saluer « *le plus grand juriste civiliste de l'après-guerre* ».

In 1954 werd Pierre Van Ommeslaghe assistent van professor Van Ryn voor het burgerlijk recht en het handelsrecht, in 1959 assistent van professor Heenen voor het vergelijkend handelsrecht en in 1968 werd hem gevraagd om het verbintenissenrecht te doceren. Een jaar later werd hij benoemd tot gewoon hoogleraar aan de ULB. Na een carrière van 49 jaar universitair onderwijs werd hij op 1 september 2003 toegelaten tot het emeritaat. Vele generaties studenten, assistenten en hoogleraren genoten zijn onderwijs in het verbintenissenrecht, het vermogensrecht en het economisch recht. Hij heeft gezeteld in verschillende organen van zijn universiteit en was als jurylid betrokken bij de uitreiking van verschillende prestigieuze prijzen en begeleide vele studenten bij hun thesis in het domein van het burgerlijk- en handelsrecht. Daarenboven was hij ook als hoogleraar verbonden aan de Solvay Business School en gasthoogleraar aan de universiteiten van Genève, Parijs I Panthéon-Sorbonne, Antwerpen en Gent als titularis van een Franqui-leerstoel tijdens het academiejaar 1990-1991.



Dispensé en première licence, le cours de droit des obligations du professeur Van Ommeslaghe constituait pour beaucoup la difficulté majeure sur le chemin du diplôme de licencié en droit. Le bureau où il interrogeait donnait sur un corridor surnommé « *le couloir de la mort* ». On se souvenait d'un examen où dix-neuf étudiants avaient été descendus en moins de vingt minutes. Mais au-delà de la légende, il y avait plus exactement un enseignant qui avait fait le choix d'un certain niveau d'exigence. Il estimait que son rôle était de préparer les étudiants aux obstacles de la vie professionnelle sans les endormir dans une fausse sécurité. Il n'entendait pas, disait-il, abaisser le niveau de la formation universitaire en fonction des manquements éventuels de l'enseignement secondaire. Il ne croyait pas que l'Université soit un lieu où il faille mater l'étudiant. Il acceptait sans difficulté le mot d'*élitiste* si l'on entend par là la sélection des étudiants les plus aptes à acquérir certains savoirs, sans qu'il soit question de critères tels que l'argent, le nom ou la couleur politique. Ses examens se déroulaient dans cet esprit-là : il s'agissait d'un contrat clair, portant sur un niveau de connaissance requis, sur l'aptitude de l'étudiant à s'exprimer clairement, sur la maîtrise par lui du raisonnement juridique. Pour lui, l'examen était une épreuve, et pas la continuation d'un processus pédagogique. Quant à la froideur qu'on lui prêtait, elle n'était que l'expression, peut-être un peu déroutante pour certains, d'un souci d'impartialité absolue. Il n'était pas de ceux qui pensent que pour enseigner, il faut mettre un jeans, tutoyer les étudiants et s'asseoir sur son bureau.

Mais il ne suffit pas d'évoquer la rigueur du professeur Van Ommeslaghe. Il faut évoquer aussi sa méthode. Il a été un des représentants les plus éminents de ce qu'il est convenu d'appeler l'Ecole de Bruxelles. Cette expression désigne une certaine

conception de l'enseignement du droit civil illustrée à l'ULB, notamment à la suite de l'influence considérable que le professeur Henri De Page y a exercée et dont Pierre Van Ommeslaghe a poursuivi les travaux. Selon ces maîtres du pragmatisme juridique, l'enseignement ne repose pas sur la définition de principes généraux systématiques mais vise à privilégier la description et la compréhension du droit vivant, tel qu'il se développe et s'applique dans la pratique, compte tenu aussi de l'évolution de la société, par opposition à une conception abstraite, peut-être plus scientifique mais figée. Située à l'opposé de l'Ecole dite de la nouvelle exégèse, cette approche pragmatique du droit a fait l'identité et la marque de fabrique de la formation des juristes à l'ULB et le gage de sa qualité. Le pragmatisme a tourné le dos à une conception du droit considéré comme un système de règles se déduisant logiquement les unes des autres ou comme une collection de textes qui se suffiraient à eux-mêmes. Le pragmatisme considère, à l'inverse, que la règle ne prend sens et vie qu'à l'occasion de ses applications, spécialement jurisprudentielles, et des effets qu'elle produit. La méthode que l'Ecole de Bruxelles et le professeur Van Ommeslaghe ont mise en avant n'était pas, pour autant, une méthode positiviste. Il ne s'agissait pas de dire que chaque conflit d'intérêts doit être résolu de manière spécifique en raison des circonstances de l'espèce dans laquelle il s'est développé. L'enseignement de l'Ecole de Bruxelles recherche au contraire des solutions à caractère général susceptibles de s'insérer dans un ensemble cohérent. On retrouve d'ailleurs, dans les travaux du professeur Van Ommeslaghe, des caractéristiques stylistiques propres à la méthode de cette Ecole qu'il a incarnée comme une figure hors norme de notre monde académique et judiciaire. Son style est précis, plutôt incisif. Il est marqué par la brièveté et une sérieuse rigueur dans la construction des phrases. Une large

place est réservée à la jurisprudence, avec naturellement une prééminence accordée aux arrêts de la Cour de cassation, qui assure la cohérence de notre droit positif. Cette méthode d'enseignement était, chez le professeur Van Ommeslaghe, mise au service d'une vision du droit des obligations comme étant la base commune, le socle des matières juridiques qui composent le droit privé patrimonial. Son traité en trois volumes sur les obligations exprime le caractère à la fois subtil et percutant de son esprit juridique, son art inégalé de la ligne claire et sa maîtrise impressionnante du droit.

Van 1964 tot 2014 - een halve eeuw lang - heeft Pierre Van Ommeslaghe zich onderscheiden als verslaggever, gastspreker, wetenschappelijk secretaris, redenaar, bevoorrecht spreker of commissie- of zittingsvoorzitter van ontelbare seminaries, congressen, colloquia en studie- of bijscholingsdagen. Zijn boeiende uiteenzettingen, die hij zowel in het Duits, het Nederlands als het Frans hield, hadden betrekking op de uitwerking van ontwerprichtlijnen over personenvennootschappen en coöperatieve vennootschappen, de antitrustwetgeving, het toezicht op de oprichting van vennootschappen, de bescherming van minderheden in aandelenvennootschappen, de persoonlijkheidsrechten in handelszaken, de harmonisering van het recht op de boekhouding, de aansprakelijkheid van financiële instellingen, de Europese wetgeving op concerns, de aansprakelijkheid voor waren en diensten, de overdracht van schuldvorderingen, de consumentenbescherming, de juridische aspecten van de geconsolideerde jaarrekeningen, het strafrechtelijk risico in het dagelijkse leven van de onderneming, de goede trouw bij het sluiten van contracten, de juridische aspecten van de Belgische wetgeving betreffende het concurrentievermogen van het land.

J'arrête ici l'énumération car je n'en finirais pas. Comment un homme peut-il venir à bout de traiter autant de questions ? Tout le tissu associatif économique et financier du pays, des deux côtés de la frontière linguistique, s'est disputé le privilège de l'avoir à sa tribune : la Fédération des entreprises de Belgique, l'Institut des Reviseurs d'entreprises, le Collège des experts comptables, l'Union des juges consulaires, l'Association belge des banques, les chambres de commerce, les organisations professionnelles. Il a été membre du comité de rédaction de la Revue pratique des sociétés, de la Revue générale de droit civil belge, de la Revue de droit commercial belge, de la Revue de droit de l'ULB. Sa bibliographie comprend, outre son traité, plus de cent-quatre vingt articles et notes publiés dans des revues ou des ouvrages collectifs. Il a participé à la rédaction de plusieurs textes législatifs en matière économique pour les Communautés européennes et pour des gouvernements nationaux. Y a-t-il quelqu'un qui puisse prendre la mesure de l'influence exercée par ce virtuose inégalé sur l'ordre économique et juridique de notre pays ?

Avocat au barreau de Bruxelles et professeur ordinaire à l'ULB, Pierre Van Ommeslaghe avait présenté sa candidature à une charge d'avocat à la Cour de cassation, déclarée vacante à la suite du décès de Jules Fally. Maître Van Ommeslaghe fut élu le 25 octobre 1979 par l'assemblée générale de la Cour comme étant son premier candidat, sur une liste de trois. Dans une lettre du 7 novembre 1979, le procureur général vicomte Dumon, notifiant au ministre de la Justice le procès-verbal de cette élection, écrivait : *« Il est hors de doute que Pierre Van Ommeslaghe dispose d'une intelligence, d'une expérience, d'un prestige national et international hors du commun. Depuis de très nombreuses années, un grand nombre de magistrats de la Cour souhaitent ardemment qu'il*

*fasse acte de candidature à une place d'avocat de cassation* ». Un arrêté royal du 4 avril 1980 a réalisé la nomination tant espérée. Et le serment fut prêté ici-même, dans cette salle d'audience au décor inchangé, le jeudi 8 mai 1980, entre les mains du premier président baron Wauters. Pendant trente-six ans, les magistrats de la Cour qui ont été saisis de ses mémoires ont admiré le talent de Maître Van Ommeslaghe, la perfection de ses écrits ne laissant rien dans l'ombre ni dans l'équivoque et permettant, dès la première lecture, de saisir le point crucial du problème soulevé par le pourvoi. Ces mémoires étaient attrayants, on les lisait sans fatigue et sans avoir besoin de déplacer beaucoup de livres ; ils n'énonçaient que des principes sûrs et généralement confirmés par une solide jurisprudence.

On se tromperait en imaginant qu'un pareil homme ne se soit guère aperçu qu'il avait une femme et des enfants. Il est vrai que l'étude approfondie d'une science risque de déshumaniser le savant. Cet écueil, il a su l'éviter. En lui, le juriste n'a jamais dépouillé l'homme des richesses rayonnantes du cœur. Pierre Van Ommeslaghe avait épousé Annie Lavand'homme, infirmière à Edith Cavell. Elle avait arrêté de travailler au début des années soixante, pour se consacrer entièrement à sa famille et à ce mari qu'elle admirait, qu'elle aimait et à qui elle se dévoua entièrement. C'était une femme pratique, attachée à créer pour les siens un foyer chaleureux, accueillant et confortable. Elle suivait son époux partout, y compris sur des skis, des raquettes ou une planche à voile. Elle aimait faire rire, elle avait de la fantaisie et un certain culot, ce qui permettait à Pierre de l'envoyer en éclaireur pour régler ce qu'il n'avait pas envie de faire lui-même. Sans sa femme, il n'aurait sans doute pas pu réaliser tout ce qu'il a accompli. Il emmenait sa famille chaque année en voyage pendant les vacances d'été. Durant un mois, on

visitait des églises, des abbayes et des musées de peinture, en Italie et en France. Pierre instruisait les siens. Parfois, dans un sanctuaire, ils devinaient que ces pierres, ces vitraux, ces retables et ces rais de lumière à la croisée de la nef et du transept renvoyaient à une transcendance qui, peut-être, leur parlait.

Pour Pierre, il y eut aussi la musique. Elle ne fut pas seulement une activité juridique, même s'il a présidé la Commission juridique du Concours musical international Reine Elisabeth. Pierre aimait beaucoup la musique classique. Il laissait de côté celle qu'il appelait « populaire ». Par exemple, il savait que les Beatles avaient existé, mais sans plus. En revanche, sur sa flûte traversière, il jouait la suite orchestrale Bwv 1067 de Jean-Sébastien Bach : la primesautière, dansante, exubérante et folâtre badinerie de Bach. Il jouait avec Philippe Vandevelde-Malbranche et François Glansdorf. Il avait un petit groupe de musique de chambre.

Le 17 mars 2015, Pierre Van Ommeslaghe m'a annoncé que, pour des raisons médicales, il allait devoir réduire son activité professionnelle. Sa lettre fait état du souci qu'il avait alors de pouvoir prendre cette décision en sachant que la reprise de son cabinet serait assurée par Maître Anne-Frédérique Belle, sa collaboratrice depuis vingt ans.

L'année suivante, il perdit son épouse, Annie, décédée le 18 avril 2016. Ce fut un coup terrible pour Pierre. Mais il était assez secret sur ses émotions. Très affecté, il ne le montra pas. Le 4 mai 2016, il présenta sa démission au ministre de la Justice, avec effet au 30 juin. Pendant les derniers mois de sa vie, il fut bien entouré par les siens. Sa mobilité se réduisit. Sa mémoire immédiate diminua. Mais il ne se plaignait jamais.

Le lundi 3 décembre 2018, il a fait une mauvaise chute. Il a fallu l'hospitaliser. Trop faible pour être opéré, il a décliné rapidement. Bien qu'il fut d'une espèce allergique aux sanglots, ses enfants ont vu de la détresse au fond de son regard. Sans doute a-t-il pressenti qu'allaient bientôt s'éteindre les braises et l'été qui réchauffaient son sang. Alors le vieux lutteur a déposé les armes. Et la mort l'a envahi doucement, comme une aurore dont aucune étoile ne peut arrêter la lumière. Il s'est éteint le lundi 10 décembre 2018, quatre jours après avoir atteint l'âge de quatre-vingt-six ans.

La Cour de cassation n'est pas prête de l'oublier. Elle prie les enfants, beaux-enfants et petits-enfants de Pierre Van Ommeslaghe d'agréer l'hommage de ses profondes condoléances et de sa gratitude pour tout ce qui a été donné.

La Cour présente aux membres de son barreau l'expression émue des regrets que lui inspire une si grande perte. Elle sait également que le défunt laisse à ses confrères un héritage d'excellence et d'élégance qui ne périra point.



**REDE VAN DE HEER DIRK THIJS**  
**Procureur-generaal bij het Hof van Cassatie**

**DISCOURS DE MONSIEUR DIRK THIJS**  
**Procureur général près la Cour de cassation**

**-0-**

Celui que le bâtonnier Buyle définissait comme le plus grand juriste civiliste de l'après-guerre, Monsieur le bâtonnier Van Ommeslaghe, s'en est allé le 17 décembre dernier, peu après avoir passé le cap des quatre-vingt-six ans.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer la mémoire du professeur de talent, de l'avocat renommé, de l'homme exceptionnel qui vient de nous quitter, et dont monsieur le premier président vient de magnifiquement retracer l'enfance, le parcours scolaire, le cursus universitaire et l'intense vie professionnelle, aux multiples facettes.

Le bâtonnier Van Ommeslaghe pouvait parfois être perçu comme étant distant, dur et hautain, mais ceux qui le connaissaient bien savent qu'il s'agissait d'une carapace qui cachait l'homme fidèle en amitié et loyal, comme l'a souligné l'ancien doyen de la faculté de droit de l'ULB, l'avocat Xavier Dieux, qui a aussi été son stagiaire, avant de lui succéder, et son associé. Le travail bien fait ne lui suffisait pas ; seul le travail parfait pouvait rencontrer ses aspirations. Il exérait l'approximation ; la précision et la rigueur étaient ses repères, ses moteurs et les guides de son industrie.



Le professeur Van Ommeslaghe, pilier de la Faculté de droit de l'ULB, a marqué des générations d'étudiants. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de suivre son enseignement – et il y en a plusieurs réunis aujourd'hui en cette cérémonie d'hommage - se souviendront du professeur doté de qualités pédagogiques hors du commun; ses syllabi étaient brillamment rédigés, d'une clarté limpide et, s'il était certes sévère et particulièrement exigeant lorsqu'arrivait le moment des examens, tant redouté de ses étudiants, il n'en restait pas moins un professeur juste et équitable, soucieux, comme l'a rappelé il y a un instant monsieur le premier président, de faire montre de l'impartialité la plus absolue.

Comment ne pas se rappeler les mots par lesquels il commençait son cours de droit des obligations en première licence de droit, ces mots qui, lors de chaque début d'année académique, retentissaient dans l'auditoire quand il s'adressait à ses nouveaux étudiants, qui le découvraient, précédé de sa prestigieuse réputation : «*Mesdames et Messieurs, maintenant, nous allons faire du droit* ». Ces mots restent à jamais gravés dans la mémoire de tous ceux qui ont pu s'imprégner du grand savoir de cet éminent professeur.

Dans son cabinet d'avocats, se sont succédé de très nombreux stagiaires. Ces stagiaires étaient les meilleurs de ses étudiants, choisis par le maître, qu'ils fréquentaient pour apprendre le métier.

Ce cabinet était situé Avenue Montjoie à Uccle et une partie du bâtiment était affectée aux stagiaires ; l'aile du bâtiment qui hébergeait les stagiaires avait reçu le nom évocateur de *kleutertuin*, pour définir l'endroit où l'on acquiert les toutes

premières bases de la profession d'avocat en vue de poursuivre son apprentissage et de grandir dans la profession. Le bâtonnier Van Ommeslaghe était craint par ses stagiaires lorsqu'ils devaient se présenter à lui : mais côtoyer le bâtonnier Van Ommeslaghe était pour ceux qui ont eu le privilège d'apprendre à ses côtés la garantie d'une formation complète et approfondie, d'une inestimable valeur.

Nous connaissons bien entendu l'avocat à la Cour de cassation, dont les mémoires précis et clairs se concentraient sur l'essentiel du débat ; on y retrouvait le grand talent pédagogique du professeur. Et ses mémoires répondaient à de hautes exigences juridiques et scientifiques ; s'il était exigeant pour les autres, il l'était encore davantage pour lui-même. La valeur de l'exemple était pour lui sacrée ; il s'obligeait constamment à être le bon exemple, gage d'efficacité dans le travail, qui forçait le respect de tous.

Mais le bâtonnier Van Ommeslaghe était en outre un plaideur au fond fantastique, d'une capacité de persuasion exceptionnelle, fondée sur des arguments élaborés avec brio, construits sur une analyse en droit de haut vol. Il ne supportait pas les imprécisions, comme il ne supportait pas ce qu'il appelait '*des bêtises*' de ses étudiants. Sa verve et la clarté phénoménale de ses plaidoiries résonnent encore dans de nombreux prétoires, de ce palais ou d'ailleurs.

Le bâtonnier Van Ommeslaghe était, nous le savons, particulièrement attaché au rôle de filtre de l'avocat à la Cour de cassation, rôle éminemment utile et important pour la Cour.

Stafhouder Van Ommeslaghe was er zich als geen ander van bewust dat het Hof van Cassatie zonder deze filterfunctie zijn

essentiële rol als sturend hoogste rechtscollege van de rechterlijke orde, niet zou kunnen vervullen.

Het parket bij het Hof van cassatie houdt er aan een meer dan verdiende hulde te brengen niet alleen aan de man die bijgedragen heeft tot de vooruitgang van het burgerlijk recht – en in het bijzonder van het verbintenissenrecht, maar ook gewoon aan de uitmuntende docent en advocaat, kortom aan een uitzonderlijk mens wiens herinnering in ieders geheugen zal gegrift blijven.

Je prie les enfants, les petits-enfants et le frère du bâtonnier Van Ommeslaghe de croire en la respectueuse sympathie du Parquet de la Cour de cassation.



**DISCOURS DE MADAME JACQUELINE OOSTERBOSCH**  
**Bâtonnier du Barreau de la Cour de cassation**

**-0-**

**REDE VAN MEVROUW JACQUELINE OOSTERBOSCH**  
**Stafhouder van de Balie van het Hof van Cassatie**

*« Il reste d'un homme ce que donnent à songer son nom et les œuvres qui font de ce nom un signe d'admiration, de haine ou d'indifférence. Nous pensons qu'il a pensé, et nous pouvons refaire cette pensée à l'image de la nôtre. Aisément nous nous représentons un homme ordinaire. Si nous faisons que cet individu excelle en quelque point, nous en aurons plus de mal à nous figurer les travaux et les chemins de son esprit. Pour ne pas nous borner à l'admirer confusément, nous serons contraints d'étendre dans un sens notre imagination de la propriété qui domine en lui, et dont nous possédons, sans doute, le germe. Mais si toutes les facultés de l'esprit choisi sont largement développées à la fois, ou si les restes de son action paraissent considérables dans tous les genres, la figure devient de plus en plus difficile à saisir dans son unité et tend à échapper à notre effort. D'une extrémité de cette étendue mentale à une autre, il y a de telles distances que nous n'avons jamais parcourues. (...) » ( Paul Valery, Introduction à la méthode de Léonard de Vinci).*

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur général, Mesdames, Messieurs, chers Confrères,

Voilà, merveilleusement décrite par Paul Valery, dans son *Introduction à la méthode de Léonard de Vinci*, la situation d'une

personne ordinaire, fût-elle bâtonnier du barreau de cassation, chargée d'évoquer une personnalité de l'envergure de Mr le Bâtonnier Pierre Van Ommeslaghe. Professeur, pilier de l'ULB, craint par certains mais néanmoins admiré par tous ; auteur prolifique dont l'œuvre accompagne tous les juristes du royaume ; avocat renommé aussi actif devant les juridictions de fond que devant la Cour de cassation ; mélomane et musicien ; chef d'équipe enthousiaste ; érudit éclectique et last but not least sportif accompli. Saisir toutes ces facettes et le fil qui les relie n'est pas chose aisée.

Il se reconnaissait un maître, Henri De Page, chacun le sait. Mais sur les lectures fondatrices, les auteurs de prédilection, les événements déclencheurs, Pierre Van Ommeslaghe ne s'ouvrait guère ; seuls son premier cercle, ses intimes ont eu accès à cette connaissance. Elle leur appartient.

Une évidence s'impose toutefois à tous. Pour Pierre Van Ommeslaghe le temps était un donné précieux. Il a tout fait plus vite que les autres : les études primaires et secondaires au pas de course, la carrière d'avocat amorcée du temps de la minorité, une activité scientifique dans tant de domaines – le droit des obligations, le droit commercial, le droit des sociétés, le droit comptable, le droit européen de la concurrence- et si importante qu'elle aurait suffi à occuper une équipe de recherche ! Tout instant devait être mis à profit ; Pierre Van Ommeslaghe détestait l'inactivité et les pertes de temps. Les réunions se tenaient à un rythme soutenu, tous bavardages y étant proscrits. Et je soupçonne qu'il n'accordait aux mondanités que le temps minimum imposé par la courtoisie.

Le barreau de cassation est un bastion d'inconditionnels du professeur *VanOm*. Plusieurs de ses membres ont suivi le cours de droit des obligations et ont connu le célèbre « couloir de la mort ». Tous témoignent de la passion pour la science ou « l'art » du droit de ce professeur exigeant mais porté par la volonté de transmettre un savoir précis, passion communicative – et à eux manifestement communiquée la plupart étant devenus des collègues enseignants.

Sur l'œuvre gigantesque et innovante, exempte de tout conservatisme, beaucoup a été dit ou écrit déjà, notamment par mes confrères Paul Alain Foriers et Xavier Dieux. Fondée sur l'observation de la pratique, la jurisprudence et la doctrine, belges ou étrangères, elle constitue pour tout avocat, et pour les *cassationnistes*, un trésor où trouver arguments, références et pistes de solutions. Nous invoquons tous l'autorité de Pierre Van

Ommeslaghe, même lorsqu'il s'agit de contredire la thèse qu'il a défendue. Car quelle que soit la solution qui nous semble devoir être retenue pour adapter le droit aux réalités sociales, sa méthode, et le critère de l'utilité qui lui était cher, demeurent pertinents.

Pierre Van Ommeslaghe was een stijlvolle man, altijd onberispelijk verzorgd en elegant in kledij en gebaar. Hij hanteerde vooral ook een *stendhaliaanse* schrijfstijl, glashelder en ontdaan van overbodig jargon. Een stijl die de lezer niet afschrikte voor complexe begrippen, maar hem integendeel achterliet met het gevoel slimmer geworden te zijn. Uit zijn niet aflatende bekommernis voor een pedagogie met een vriendelijk gelaat, bleek een dubbele passie : zowel voor het onderwijs als voor zijn verlangen tot deelname aan de wereld van het recht en

diens verhouding tot de actuele ontwikkelingen in de maatschappij. Hij bereikte dit via analyses, gebaseerd op scherpzinnige observaties die begrijpelijk en bruikbaar waren voor de practicus.

Hoewel – naar men mij zei – Pierre Van Ommeslaghe zich eerder afzijdig hield van de filosofie en de filosofen, moet men toch tot de vaststelling komen dat -mochten zij tijdgenoten geweest zijn - Spinoza in hem de volmaakte illustratie zou gevonden hebben van zijn bekende onderscheid tussen de “*blijde hartstocht*” die de daadkracht opwekt en de “*trieste hartstocht*” die het gemoed verlamt. Pierre Van Ommeslaghe was bij uitstek een vrolijk mens, bruisend en blakend van energieke levenslust. Zijn werkkraft was zonder weerga.

Moeilijkheden konden hem niet ontmoedigen, wel integendeel zij stimuleerden slechts zijn verlangen om ze te overwinnen. Geklaag en gezaag en verongelijkt gezeur stonden niet in zijn woordenboek. Zo herinner ik mij een luchthartig gesprekje, zoals er vaak gevoerd worden aan de balie in afwachting van de intrede van het Hof, waarin ik het met hem had over de wintervakantie die voor de deur stond. Eventjes foeterde hij tegen die “*ellendige heup*” die hem belette nog te skiën, maar meteen wisselde hij van toon en met een welluidende lach prees hij diezelfde “*ellendige heup*” omdat zij hem tenminste behoedde voor een gebroken been !

Pierre Van Ommeslaghe was veeleisend, soms ook ongeduldig, maar hij was dat vooral en in de eerste plaats voor zichzelf.

Pierre Van Ommeslaghe était un homme « moderne », entendez par là quelqu'un qui voulait vivre dans son siècle et le

comprendre. Il s'est, personne ne s'en étonnera, passionné pour l'informatique ; il voulait en maîtriser toutes les fonctionnalités et faisait souvent dans son bureau office de dépanneur. Monsieur le Bâtonnier de Gryse avait introduit l'ordinateur au secrétariat de l'Ordre ; c'est Maître Van Ommeslaghe, Bâtonnier de 1992 à 1994, qui le connectera à Internet, écolera Madame Van De Wiele ; ce fut, m'a-t-elle dit une « période de rêve ». Elle fut le témoin de l'enthousiasme avec lequel Monsieur le bâtonnier Van Ommeslaghe entraînait nos confrères au secrétariat afin qu'ils constatent que l'Ordre des avocats à la Cour était entré dans l'ère numérique.

Intellectuel dans le sens plein du terme, Pierre Van Ommeslaghe était un homme de culture – la savante bien entendu- car s'il connaissait certainement Tennessee Williams, je ne suis pas sûre qu'il ait identifié la référence à la chanson de Johnny Halliday dans la si jolie et juste formule de Raffael Jafferli et Caroline Verbruggen : « *Nous avons tous en nous quelque chose de Pierre Van Ommeslaghe* ». Sa fille Sylvie m'a confié qu'il n'avait jamais entendu parler des Rolling Stones. Mais il s'intéressait autant à la musique de la Renaissance de Monteverdi qu'à l'art total de Wagner ou à Schönberg et sa musique sérielle jusqu'à celle de contemporains comme Ligeti que vous aurez sans doute entendu dans les films de Kubrick. Il aimait surtout chez Mozart ses opéras, spécialement lorsque Ursel et Karl Herrmann les déconstruisaient et en dévoilaient une nouvelle structure. Il montrait le même éclectisme dans ses choix littéraires et théâtraux, avec cependant, m'a-t-on dit, une attirance pour le mode de pensée germanique. Et son fils Denis ne nous a-t-il pas appris qu'il emportait lors des voyages une grammaire de la langue du pays visité. Rien ne peut mieux illustrer la soif de Pierre Van Ommeslaghe de comprendre les



rouages de toute construction humaine, qu'il s'agisse du droit, d'une langue, d'une musique, et la mobilisation de tous les instants, de toutes les circonstances, de toutes les techniques pour y parvenir.

Monsieur le Bâtonnier Van Ommeslaghe a quitté le barreau de cassation le 30 juin 2016 après 63 années de vie professionnelle en qualité d'avocat. Nous gardons le souvenir d'un confère exceptionnel, aimable en toute occasion, drôle ce qui ne gâche rien, une voix singulière que l'on percevait parmi beaucoup d'autres même lorsqu'il ne parlait pas fort. Sa pensée continuera longtemps encore d'habiter la doctrine, les auditoires et les prétoires.

Au nom du barreau de cassation, je tiens à redire aux proches de Mr le Bâtonnier Van Ommeslaghe l'immense estime et l'admiration affectueuse que ce barreau lui portait.

